

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 3 août 2018 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

NOR : TREP1817475A

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 512-46-1 et suivants ;

Vu les observations formulées lors de la consultation publique réalisée du 25 octobre au 16 novembre 2017 inclus en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques en date du 21 novembre 2017,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Pour la demande d'enregistrement prévue à l'article R. 512-46-1 du code de l'environnement, le formulaire CERFA N°15679* 01, mis à disposition sur le site internet <https://www.service-public.fr/>, est modifié conformément aux annexes I et II du présent arrêté.

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le lendemain du jour de sa publication.

Art. 3. – Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 août 2018.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*Le directeur général
de la prévention des risques,*

C. BOURILLET